

Destruction de zones humides sur le littoral morbihannais

par Jean-Pierre ANNEZO

Le littoral morbihannais généralement peu élevé et très découpé, possède encore de nos jours de nombreuses zones humides.

Bien qu'existant à l'ouest de la région carnaoise, ce type de biotope est surtout très répandu entre la presqu'île de Quiberon et l'estuaire de la Vilaine. Etangs, anciens marais salants, marais dunaires et lagunes constituent l'essentiel des paysages palustres. Sous la poussée d'un développement touristique cantonné à une étroite bande côtière, bon nombre de ces milieux aquatiques ont déjà disparu, sont partiellement aménagés ou sont menacés par des projets immobiliers. Moins chers à l'achat que les terrains agricoles et considérés par bon nombre d'élus locaux comme des espaces inutiles, dispensateurs de maladies, de moustiques et d'odeurs désagréables, ils sont aisément bradés à des sociétés immobilières dont le seul objectif est la spéculation foncière et le profit immédiat. Pourtant biologistes et écologistes ne cessent de mettre en évidence l'impact des marais littoraux sur la productivité des estrans et du plateau continental. Leur intérêt esthétique, scientifique et pédagogique peut revêtir localement une importance particulière. L'inventaire présenté ci-après mentionne les intérêts de chaque milieu ainsi que l'état d'avancement des projets ou des travaux d'aménagement le concernant.

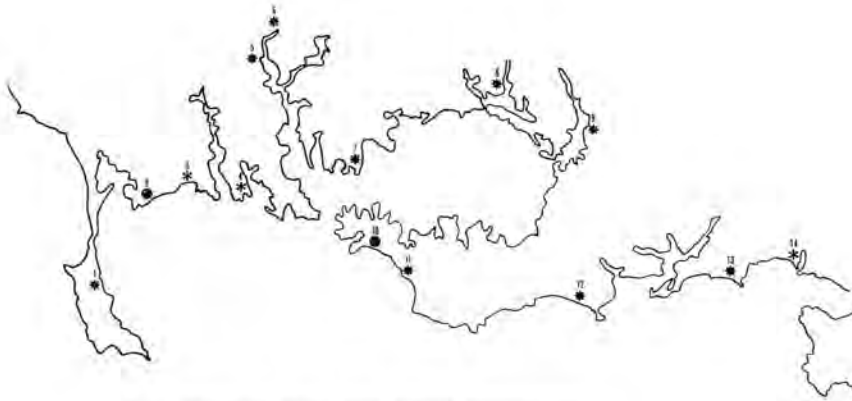
MARAIS DE SAINT-PIERRE-QUIBERON (1)

Urbanisée à l'excès et de manière anarchique, la presqu'île de Quiberon est sur le point de perdre définitivement ses marais. Des terre-pleins pour lotissements, parkings et routes gagnent lentement sur les denses roselières propices à la reproduction du gibier aquatique. Sans être des « sanctuaires naturels », ces espaces humides contribuaient néanmoins à la diversification des ressources naturelles locales.

SALINES DE LEGENES - LE BRENO - CARNAC (2)

Ces anciens marais salants exploités autrefois par les « Salins du Midi » sont le siège d'une intense activité biologique. Ils con-

(1) Les chiffres renvoient à la carte, p. 259.



- Menaces mais état actuel satisfaisant
- * Aménagement partiel, dégradation modérée
- * Aménagement total ou modification profonde

Principales zones humides du littoral morbihannais
menacées par des équipements ou projets touristiques

tribuent principalement au développement de l'ostréiculture en baie de Quiberon par un apport permanent de matières minérales et organiques.

Leur intérêt esthétique et architectural est doublé d'un rôle d'espace vert qu'ils assurent dans une région touristique bientôt saturée.

La présence, depuis 4 ans, d'une colonie de Sternes pierregarins (la plus importante du littoral armoricain en milieu « Marais salants ») pourrait constituer un élément de choix pour des activités éducatives et culturelles.

Ce plan d'eau a, en outre, une influence bénéfique sur le climat en régularisant les amplitudes thermiques et en rehaussant la moyenne des températures hivernales. Un projet de cité lacustre (« Mini-Venise ») est régulièrement avancé dans la presse locale. Un tel aménagement serait profondément néfaste pour l'avifaune nicheuse, la flore des bassins et la richesse conchylicole du littoral carnaçais.

SALINES DE KERDUAL - LA TRINITE-SUR-MER (3)

Très proche du précédent biotope quant au type de paysage et aux propriétés biologiques, ce milieu saumâtre est profondément affecté par des opérations de comblement et la construction de résidences secondaires. La Société Civile Immobilière de Construction de Kerdual y réalise actuellement, sur 10 ha divisés en 94 parcelles, un vaste complexe résidentiel.

Ses fonctions écologiques et économiques ont été ici aussi sous-estimées pour satisfaire aux besoins d'une minorité stimulée par des *promesses savoureuses...*

ETANG DE LARMOR - SAINT-PHILIBERT (4)

Le développement touristique très accentué sur cette portion de littoral après l'aménagement d'une route côtière, a entraîné l'assèchement d'une dépression marécageuse appréciée des chasseurs.

Outre l'effet direct sur l'avifaune nicheuse et de passage, cette transformation radicale risque à plus ou moins long terme d'influer sur les rendements ostréicoles des baies les plus proches.

Des logements collectifs disposés sur 5 niveaux occupent maintenant la partie située immédiatement en arrière d'un cordon dunaire et d'une route. Vus de la mer, ces édifices constituent une monotone toile de fond et brisent l'unité d'un paysage boisé. La SOGIMOR qui a réalisé cette infrastructure mentionnait récemment dans la presse départementale (« La Liberté du Morbihan » du 25-2-74), le caractère agréable et reposant des logements : « La tête sous les Pins, les pieds sur la plage ». La réalité est, en fait, toute autre.

MARAI DE KERZO-PLUNERET-BREC'H (5)

Situés en amont de la rivière d'Auray, ces marais occupent une vallée alluvionnaire où serpente le Loc'h... Les marées y sont sensibles en période de vives eaux. La superficie des prairies humides et la grande diversité des peuplements végétaux favorisent un stationnement prolongé d'Echassiers et d'Anatidés en période hivernale. Mais sa grande originalité réside dans l'abondance de la faune piscicole à la fois inféodée aux eaux douces, saumâtres et salées. Cette richesse est bien démontrée par le nombre important d'engins de pêche (carrelets) installés sur les berges du Loc'h.

Depuis quelques années, dépotoirs et terre-pleins se multiplient le long de l'unique route desservant la vallée. Peu nocifs jusqu'ici,



Salines de Legenes - Le Breno en Carnac

ces dépôts sont susceptibles à long terme de polluer la rivière et d'entraver les échanges entre le domaine terrestre et la zone humide proprement dite.

MARAIS DE POULBEN-CRAC'H (6)

Le développement de l'agglomération alréenne est à l'origine de l'aménagement partiel de cette branche de la rivière d'Auray. L'émissaire d'un égout et un projet de rocade risquent d'y détruire très rapidement une faune et une flore adaptées aux sites saumâtres.

MARAIS DE PENN EN TOUL (7)

Avec l'étang du Roc'h Du et les baies barrées insérées sur la commune de Baden, le marais de Penn en Toul constitue un ensemble humide très varié. Moins vastes que les marais de Séné mais tout aussi riches au niveau de la qualité biologique, ces anciens marais salants sont menacés par l'extension du bourg de Larmor-Baden, un axe routier et, dans l'immédiat, par le développement d'un dépotoir communal sur quelques hectares. Présentant d'indéniables richesses piscicoles (dorades, mulets, anguilles), une flore unique (*Baccharis halimifolia...* *Zostera marina*) et une avifaune variée (Sterne pierregarin, Gorge bleue, Petit Gravelot), cette zone pourrait convenir à diverses activités : réserve cynégétique, centre d'initiation à la Nature, ferme aquicole.

LES SALINES - VANNES (8)

Après avoir été utilisés comme marais salants, ces quelques hectares sont devenus très rapidement un bassin de décantation pour les effluents domestiques d'une partie de la ville de Vannes.

Cette situation critique (odeurs en particulier) explique les actuelles opérations de comblement qui visent à y créer un vaste Parc d'attractions. Assainie et correctement aménagée, cette zone humide aurait pu être utilisée comme parc urbain et milieu à caractère éducatif.

MARAIS DE NOYALO (9)

Implantés sur la rive gauche de l'étier de Noyal à l'opposé des marais de Séné, ces quelques hectares de bassins désaffectés sont propices à la nidification d'oiseaux inféodés aux eaux salées et saumâtres : Tadorne de Belon, Chevalier gambette, Gorge bleue, etc...

Leurs fonctions de reposoir, de zone de nourrissage et de site de reproduction risquent d'être profondément perturbées par la récente mise en service d'un tronçon de route évitant le bourg de Noyal et par l'extension de l'espace urbanisé.

MARAIS DE LENN VIHAN - ARZON (10)

Une falaise morte et un large cordon dunaire délimitent cette cuvette marécageuse très peu profonde et dépourvue de plan d'eau.



Etang de Kerpont en Saint-Gildas-de-Rhuys

De belles associations végétales favorisent la reproduction de *Passereaux paludicoles* et de quelques *Rallidés*. Au printemps, les *Sternes* cantonnées sur l'île de Méaban y prélevaient un précieux appoint de nourriture. Inséré dans le complexe touristique de Kerjouanno-Le Croisty, dont la SATMOR est le Maître d'œuvre, cet espace littoral était au tout début du projet destiné à supporter des équipements de loisirs (cours de tennis, ...) et des parkings.

Invitée à se prononcer sur l'impact de tels aménagements sur le milieu, la S.E.P.N.B. a émis un avis défavorable en ce qui concerne le comblement du marais et un certain nombre d'opérations de remodelage de la dune. Dans le cas où ces avis seraient pris en considération, il resterait néanmoins à résoudre le problème de la fréquentation excessive de cette zone particulièrement sensible.

ETANG DE KERPONT - SAINT-GILDAS-DE-RHUYS (11)

Déjà très appauvri par la construction d'une digue, l'étang est destiné à recevoir une route et un lotissement. Bien que n'occupant qu'un quart de la superficie totale, ces deux aménagements vont définitivement compromettre la nidification et l'hivernage des *Anatidés* et *Rallidés* jusqu'ici fort nombreux.

MARAIS DE SUSCINIO-PENVINS (12)

250 hectares de plans d'eau et de *phragmitaies* constituent les principales composantes d'un paysage marécageux dominé par les ruines imposantes d'un château médiéval. Lors de la remise en état des murs d'enceinte de cet édifice, des entrepreneurs ont déversé impunément plusieurs dizaines de tonnes de déblais dans

une zone marécageuse proche des espaces construits. Mais le principal danger réside actuellement dans le développement touristique qui chaque année se concrétise par de nouveaux tracés de routes et l'extension de l'espace bâti.

La circulation et le stationnement sur la dune de plusieurs centaines de véhicules entraînera à brève échéance la destruction du couvert végétal et le recul du littoral. Ces menaces mettent en danger la plus riche zone humide du littoral morbihannais. Son intérêt régional s'explique par la présence d'espèces aviennes ailleurs fort rares en période de reproduction : Busard des roseaux, Mésange à moustache, Héron cendré, etc...

Le récent achat par le département de quelques dizaines d'hectares en vue de la création d'une réserve naturelle devrait assurer à ce milieu une protection durable.

ETANG DE KERVOYAL (13)

Sa position critique, entre une route littorale et un site en voie d'urbanisation constitue une menace certaine pour l'avifaune nidificatrice et hivernante.

MARAIS DE BETAHON (14)

Leur assèchement remonte déjà à plusieurs années. Les résultats agricoles, malgré l'utilisation d'engrais et l'entretien des canaux de drainage, restent bien décevants : quelques troupeaux d'ovins, de bovins et de chevaux y pâturent en permanence. En hiver, les prairies humides attirent de nombreux Echassiers et Anatidés. Quelques couples de Vanneaux, de Bergeronnettes printanières et de Gravelots à collier interrompu s'y reproduisent encore chaque année. Il convient de mentionner par ailleurs les projets



Aménagement de salines de Kerdual en la Trinité-sur-Mer

d'endigage des étiers de Noyal et de Pénerf, envisagés dans le cadre de la création de plans d'eau permanents à vocation exclusivement touristique.

Le drainage en cours des marais de la Vilaine (environ 2 000 hectares) constitue de loin l'atteinte la plus spectaculaire aux zones humides de l'Ouest de la France et mériterait un article particulier.

A une époque où on envisage l'implantation d'activités d'aquaculture en quelques points du littoral breton, il devient urgent de réserver des espaces susceptibles d'être utilisés comme centres d'élevage. Certains marais pourraient répondre aux exigences techniques et écologiques requises et constituer de ce fait des pôles de développement. Il ne s'agit pas non plus de transformer tous ces milieux en fermes aquicoles mais d'en réserver quelques-uns moins originaux du point de vue faunistique, floristique ou esthétique. Alors qu'aux U.S.A. les zones humides retrouvent dans les paysages maritimes la place qu'elles occupaient avant leur aménagement, on s'obstine en Bretagne à drainer de vastes étendues, à barrer de riches estuaires, en un mot à dilapider des ressources inappréciables.

Un programme de protection des zones humides du littoral morbihannais doit donc être envisagé dans les plus brefs délais afin de mettre définitivement un frein aux opérations d'« Assainissement » encore considérées par de nombreux maires et administrateurs comme l'image de marque du progrès économique. La participation de chacun à cette tâche peut s'effectuer à des niveaux divers : prise de conscience de l'intérêt de tels biotopes et de la nécessité d'y réaliser le minimum d'activités perturbatrices, participation à des travaux de mise en valeur d'un marais dégradé ou en voie d'altération, création de groupes de pression (comités de défense) pour exiger des pouvoirs publics le maintien à l'état naturel d'une zone humide particulièrement riche.

Les responsables départementaux sauront-ils profiter de la mise en place du « Schéma d'Aménagement du littoral breton » pour promouvoir la conservation et l'exploitation rationnelle des espaces humides encore disponibles ? Ce programme en voie d'élaboration ne doit en aucun cas être un prétexte pour mieux envisager l'utilisation des derniers espaces libres à des fins exclusivement touristiques, industrielles ou agricoles. La consultation des scientifiques et des comités locaux de défense aurait dû constituer, d'autre part, l'étape préliminaire avant tout choix d'orientation.

Dans l'immédiat, il nous revient donc de rester vigilants et d'intervenir chaque fois que notre patrimoine « zones humides » est délibérément sacrifié au profit de quelques aménageurs et promoteurs en mal de drainage et de « bétonisation ».